

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet : TRAVAUX D'ISOLATION DES COMBLES DE LA SALLE DES FETES**

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois juin deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 23**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 5**

CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT  
GUILLERMET Maria pouvoir à Madame Karine LIEVIN  
MARIN Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1**

ZANI Sonia

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**La séance est ouverte en présence de 23 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.**

Monsieur le Maire expose que La commune souhaite renforcer l'isolation de la salle des fêtes, considérant les factures de chauffage toujours plus onéreuses.

A cet effet, elle a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme de rénovation thermique de ce bâtiment.

Un état des lieux de l'existant a eu lieu, pour identifier les travaux à réaliser.

Un premier rendu liste constate les désordres suivants :

- ↳ Les fermetures d'avant-toit sont partiellement endommagées.

- ↪ L'isolation des combles est constituée de laine de verre dont l'épaisseur est d'environ 10 cm, déroulée sur le plafond de la salle de spectacle. Elle est tassée, déchirée et détériorée par endroit. La laine de verre, posée sur les rampants, a une épaisseur d'environ 20 cm.
- ↪ Les menuiseries extérieures sont en bois à double vitrage.

Pour remédier à ces imperfections, l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain propose :

- ↪ Le remplacement des menuiseries extérieures
- ↪ L'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment
- ↪ Le traitement des ponts thermiques
- ↪ L'isolation thermique de la toiture
- ↪ La vérification et réglage du système aéraulique (mesure de débit, nettoyage des gaines, calibrage des bouches d'extraction...)
- ↪ La pose de déstratificateurs d'air dans la salle de spectacle

L'isolation de la toiture apparaît toutefois prioritaire, dans la mesure où le toit représente le premier point faible en matière de déperdition thermique. Ces travaux sont également essentiels au confort d'été.

Le coût des travaux s'établit comme suit :

Remplacement des menuiseries		
Fenêtres grande dimension	Menuiserie Bois, avec petits bois, à double vitrage 4/16/4 -	32 000 €
Autres fenêtres	Doubles vantaux ouvrant à la française Dépose totale / Pose en tunnel / Reprises des habillages intérieurs et extérieurs	30 000 €
Portes	Porte en pvc avec renforts et isolation thermique Serrure avec 3 points de fermetures minimum	5 500 €
Isolation des murs périphériques		
Façades	Isolation par l'extérieur (ITE) Enduit de ravalement	112 500 €
Isolation de la toiture et des combles		
Combles, planchers	Pose de laine de verre déroulée / Retrait de l'isolant existant	64 000 €
Création d'un sas		
Création d'un sas à l'entrée de l'extension		10 000 €
<b>TOTAL travaux HT</b>		<b>254 000 €</b>

M. le Maire rappelle que la commune peut bénéficier d'aides pour la réalisation des travaux projetés :

- ↪ Financement DETR
- ↪ Financement du Conseil départemental dans le cadre de contractualisation « transition écologique »

M. le Maire précise que ce dossier pourra s'inscrire dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, porté par Haut Bugey Agglomération.

Considérant le montant de la dépense, M. le Maire propose de phaser cette réalisation :

Une première étape consisterait en la réalisation de l'isolation de combles et de la toiture ainsi que de la création d'un sas à l'entrée de l'extension pour un montant de 74 000 €HT.

le plan de financement de cette phase s'établit comme suit :

dépenses		recettes		
travaux	montant HT	origine	montant	taux
Création d'un sas à l'entrée de l'extension	10 000 €	Etat (DETR)	29 600 €	40%
Combles et planchers : Pose de laine de verre déroulée Retrait de l'isolant existant	64 000 €	Département (contractualisation)	14 800 €	20%
		Autofinancement	29 600 €	40%
<b>TOTAL HT</b>	<b>74 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>74 000 €</b>	<b>100,0%</b>

Ceci étant exposé et vu l'accord de la commission urbanisme travaux du 20 juin 2022, Monsieur le Maire propose au conseil

- ↳ de valider l'opération d'isolation thermique de la salle des fêtes telle que proposée
- ↳ de l'autoriser à lancer la phase 1 de ces travaux, soit l'isolation des combles et la réalisation d'un sas d'entrée
- ↳ de l'autoriser à solliciter les aides financières de l'Etat (DETR), du Département (Contractualisation) selon le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** l'opération d'isolation thermique de la salle des fêtes telle que proposée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la phase 1 de ces travaux, soit l'isolation des combles et la réalisation d'un sas d'entrée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat (DETR), du Département (Contractualisation) selon le plan de financement proposé
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie conforme au registre des délibérations



Le Maire

Philippe EMIN